Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-132_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du lundi 28 septembre 2026

Service référent : Pôle Jeunesse Evènementiel Sport et Vie Associative

Objet : Associations - Festival Presqu'ile Breizh – Subvention exceptionnelle complémentaire

L'An deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR ; Mme Arlette ROSSIGNOL représentée par M. Gérard MAISNIER ; M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : M. Nicolas LECOMTE

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
:

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-132_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 28 septembre 2026
Délibération N°132/2026

Service référent : Pôle Jeunesse Evènementiel Sport et Vie Associative

Objet : Associations - Festival Presqu'ile Breizh – Subvention exceptionnelle complémentaire

Rapporteur : Mme Corinne GONTARD, adjointe au Maire, chargée de la Culture, du Patrimoine, de l'événementiel, de la Vie Associative, de la Communication.

Exposé :

Par délibérations en date des 16 février et 8 juillet 2026, le Conseil municipal a approuvé une convention de partenariat pour soutenir la nouvelle édition du Festival Presqu'ile Breizh.

Le Festival pourra se dérouler au Palais des congrès. Cependant, dans l'attente de l'achat de praticables, une scène réhaussée s'avère nécessaire pour la réussite du spectacle.

Après échange avec l'association il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge la moitié du coût de la location de la scène (démontage/remontage de la scène existante compris) pour un montant maximum de 2 400 €, qui sera versé sous forme de subvention à l'association. L'association s'engage, par ailleurs, à mettre à disposition de la collectivité 20 invitations gratuites pour la soirée du samedi (Fest Noz) et 30 invitations gratuites pour la soirée (concert avec places assises) du dimanche.

Avis des Commissions municipales : Lors de la séance en date du 22 septembre, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu la convention de partenariat entre la Ville et l'association Presqu'ile Breizh pour l'édition 2026 et suivantes,

Considérant l'exposé des motifs,

, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-132_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire à l'association Festival Presqu'ile Breizh correspondant à la moitié du coût de location d'une scène, avec un maximum de 2400 € ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Jeunesse Evènementiel Sport et Vie Associative et au Pôle Finances Commande Publique ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 29 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026-

Classification actes : DOMAINE DE COMPÉTENCES PAR THÈME – 8.9 - Culture

Publié le 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-132_2026-DE